Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 29 (1992)

Heft: 1076

Artikel: Le diagnostic commande le remède

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021785

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JAA 002 Lausanne

19 mars 1992 – nº 1076 Hebdomadaire romand Vingt-neuvième année

Le diagnostic commande le remède

Comparer, c'est essayer de comprendre. Qu'est-ce qui est identique, répétitif ? Qu'est-ce qui est différent, encore inéprouvé ?

La récession économique d'aujourd'hui est, dans un souci d'analyse, confrontée à celle de 1975-76. Les dissemblances sont évidentes. La crise de 1975 fut plus brutale, plus profonde, mais aussi plus conjoncturelle, plus sectorielle, plus brève.

En 1975, 300 000 postes de travail furent supprimés, au détriment principalement des travailleurs étrangers. Aujourd'hui, on n'enregistre «que» 30 000 réductions d'emplois. Si l'on suit le modèle de recensement des sans-travail de l'Institut de recherche économique de l'EPFZ, le chômage atteignit en 1975 une pointe de 7,5% contre 5,5% à fin janvier1992. Outre le bâtiment toujours sensible à une crise, quelle qu'en soit l'origine, l'industrie horlogère fut, il y a dix ans, ébranlée jusque dans ses fondations. Lors de la précédente décennie, la politique de relance ne fut pas contestée, ni les programmes étatiques d'impulsion et de soutien régional. Par retournement conjoncturel, les comptes publics connurent un redressement rapide, hormis ceux de la Confédération, dont la lente convalescence fut payée pour l'essentiel par un freinage de la politique sociale.

En 1992, la crise est plus diffuse, moins régionalisée, même si la Suisse romande et le Tessin accusent plus fortement le coup, moins «sectorisée» aussi, à l'exception du marché immobilier. Certes, nous n'avons pas le recul qui permettrait de porter un jugement définitif, mais la récession semble plus tenace et liée à d'autres causes que l'environnement international défavorable.

Certains symptômes sont inédits. Un taux d'inflation nettement supérieur à celui de la France et de l'Allemagne, nos premiers partenaires commerciaux; une baisse du franc suisse de 6% sur un an, qui reflète à la fois nos faiblesses et l'image que s'en fait l'étranger. Le rapprochement avec l'Europe révèle une

difficulté d'adaptation, révélatrice non d'un embonpoint de longue prospérité, mais d'une ankylose d'immobilisme.

Si le diagnostic retient autre chose que des troubles conjoncturels, le remède ne saurait être d'attendre que ça passe en aidant les cycles naturels par une simple relance vitaminée.

Que faire? La lutte contre l'inflation demeure une priorité. Le renchérissement pèse aussi bien sur les finances publiques que sur l'économie privée. Le refus de le compenser, solution de facilité quand la situation n'est pas extrême, détériore le climat social. L'inflation rend particulièrement vulnérables les secteurs étatiques ou para-étatiques qui par la nature même de leur travail échappent à la rationalisation, tels que les soins de santé, la sécurité, les transports.

Dans le canton de Vaud, un point d'inflation en plus coûte à l'Etat, budgétairement, 20 millions. Un point en plus

(suite à la page 2)

Combien de chômeurs

Les comparaisons d'une période de chômage à l'autre sont difficiles en raison de l'évolution législative. L'assurance-chômage n'est véritablement obligatoire que depuis 1977 et c'est en 1984 que le cercle des bénéficiaires a été étendu à chacun.

En 1975, seuls 30% des actifs étaient assurés contre le chômage. La statistique ne tint compte que d'eux seuls. Serge Gaillard, de l'Institut de recherche conjoncturelle de l'EPFZ a établi un modèle autorisant les comparaisons. Il arrive à la conclusion qu'en 1976, le taux de chômage fut huit fois supérieur au taux annoncé par l'OFIAMT. Selon son modèle, la réduction de l'inflation pourrait renforcer le chômage selon un rapport 0,3% de chômage en plus pour un point d'inflation en moins.

(cité par le *Tages Anzeiger*, le 4.3.1992)

Le diagnostic commande le remède

(suite de l'édito)

de coefficient d'impôt rapporte 15 millions. La baisse de l'inflation paie mieux qu'une fiscalité accrue. Le recul de l'inflation conditionne pour une part l'assainissement des budgets et aussi la capacité d'investir. Le vœu de l'Union syndicale suisse de gonfler à nouveau la masse monétaire est, à ce titre, imprudente.

Les mesures de réduction budgétaire linéaire, telles que proposées par le Conseil fédéral, sont de la même farine. Indifférenciées à quelques exceptions près, elles frappent indistinctement et aveuglément, y compris des dépenses propres à stimuler la productivité ou la qualité de la vie. Berne, dans la procédure de consultation, les a qualifiées de «grossières et indifférenciées». Pour répondre à cette autocritique, il propose qu'elles soient, comme en 1981-82-83 (autre référence de tassement économique), limitées à trois ans. C'est pronostiquer, à tort, une simple faiblesse conjoncturelle.

Les réformes structurelles, car il s'agit de cela aussi, sont connues. Le dossier agricole est ouvert, celui de l'industrie du bâtiment, celui des PME travaillant pour le marché intérieur, celui du marché immobilier, celui de notre réseau de luxe de mobilité. La relance ne peut pas apparaître comme une défense du statu quo, mais comme un accompagnement limitant les conséquences sociales, professionnelles et régionales des adaptations.

La solidarité devra être forte. Il est vraisemblable que le chômage croîtra encore, non sans tension sociale, car la main d'œuvre étrangère n'offre plus (heureusement) l'élasticité des années septante. Les mesures préconisées par l'Union syndicale sont à ce titre justifiées.

Inévitablement, l'Etat devra disposer pour assurer ces tâches nouvelles de moyens supplémentaires. Grave serait l'erreur si, au nom du moins d'Etat, on le privait des ressources lui donnant une marge de manœuvre suffisante pour agir.

Sur ce point, on peut s'interroger sur la sagesses de la droite politique et du peuple. L'augmentation proposée du prix de l'essence (25 centimes) sera une première épreuve de vérité.

La crise est conjoncturelle et structurelle. Par son épargne nationale exceptionnellement forte et sa capacité de travail, la Suisse dispose des atouts pour la surmonter. Mais la crise est politique aussi. C'est là que s'insinue le doute.

AG

Case manquante

(pi) Poste de Saint-François, Lausanne, un matin à 9.30 heures. Une dame, la cinquantaine, avec toute l'assurance conférée par un embonpoint, un petit chien et un léger accent étranger savamment cultivé, sonne au guichet appelé «location, résiliation» dans la partie du bâtiment abritant les cases postales. Le dit guichet, précisons-le, n'est ouvert que quatre heures par jour, deux le matin et deux l'après-midi.

Arrive donc le préposé aux locationsrésiliations. La dame veut ouvrir une case postale. Fort bien. Le préposé lui demande son nom.

«W..., lui répond la dame.

— Ah! dans ce cas, c'est impossible.

— ...?

— Nous n'avons aucune case disponible pour les noms commençant par W... Nous en avons pour d'autres initiales, mais pas pour W.

Mais alors vous avez des cases libres ?
Oui, bien sûr, mais elles sont réparties par lettres, pour le tri du courrier. Et les W, peu nombreuses, sont complètes.

— Mais alors pourriez-vous me téléphoner lorsque vous en aurez une ?

— Ah! non, impossible. Il vous faut repasser de temps en temps. Ou alors demander à un autre office. Ou encore vous faire adresser votre courrier en poste restante.»

Le dialogue se poursuit, pendant lequel la dame essaie de faire valoir des arguments supplémentaires (elle reçoit du courrier du ministère), qui n'ont évidemment aucun effet sur le préposé. Ses W sont complets, un point c'est tout.

La dame est repartie sans avoir compris qu'il lui aurait certainement été plus facile de changer de nom que de chercher à attendrir le préposé avec sa correspondance, fût-elle ministérielle.

Parmi les mesures d'économie proposées par une commission d'experts à la direction générale des PTT figure l'encouragement des cases postales. Elles coûtent moins cher que les facteurs.

DOSSIER DE L'ÉDITO

Exemples de mesures contreproductives dans le budget fédéral

Economies présentées comme définitives (en millions de francs)

1			
	1993	1994	1995
Mesures en faveur des régions dont l'économie est menacée		- 2	- 4
Encouragement à l'innovation et à la capacité concurrentielle des			
petites et moyennes entreprises	-15	- 25	- 35
Instituts de recherche		· ·	- 3
A cela s'ajoutent les réductions linéaires de – 10%	- 730	- 790	- 890